

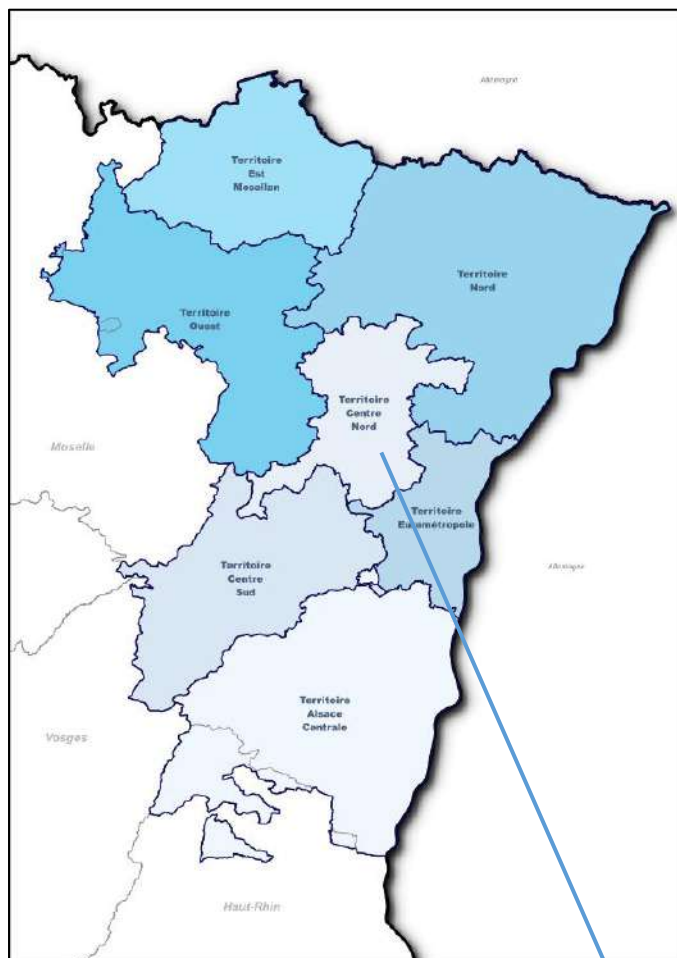
### TERRITOIRE CENTRE NORD

PÉRIMÈTRE KOCHERSBERG-SOUFFEL





## VOTRE COMMISSION LOCALE



## CARTE D'IDENTITE DE VOTRE COMMISSION LOCALE

Nom : PERIMETRE KOCHERSBERG-SOUFFEL

Domaine : Eau Potable

Intégration du périmètre : 29/12/2006

Membre du SDEA depuis 13/11/1958

Nombre de communes : 32

Nombre de délégués : 34

## Vos usagers

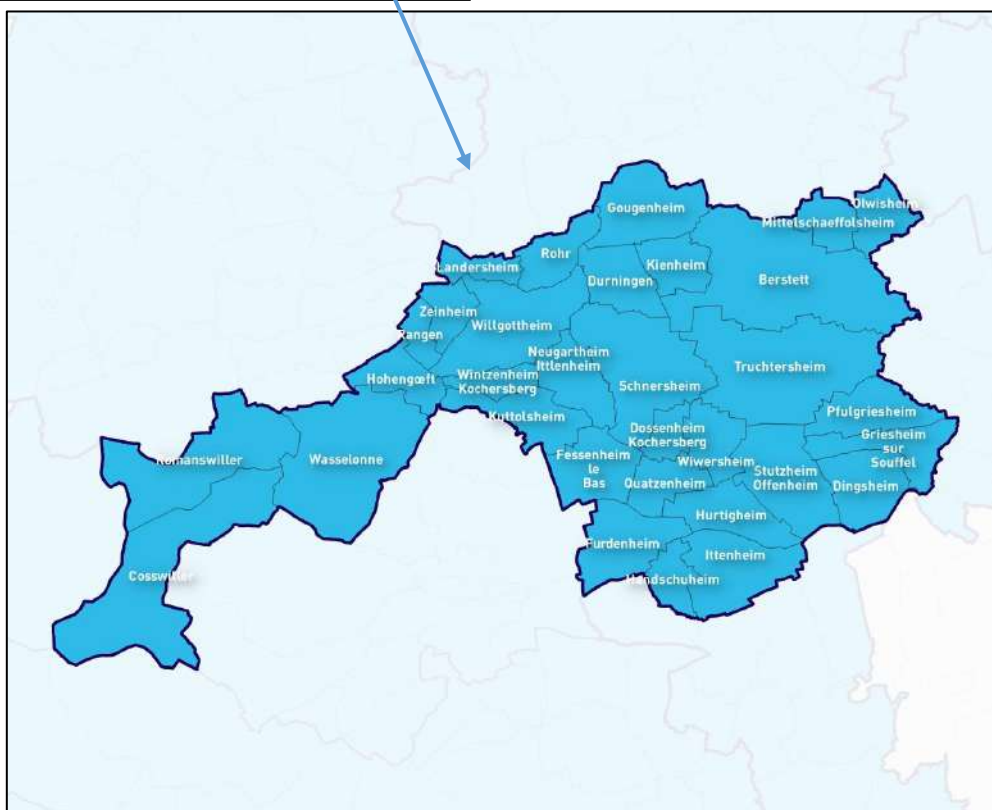
- 13 851 abonnés
- 36 839 habitants desservis

## Vos volumes

- 1 957 339 m<sup>3</sup> consommés
- 53 m<sup>3</sup> consommés/habitant
- 141 m<sup>3</sup> consommés/abonné

Territoire : TERRITOIRE CENTRE NORD

Centre et Antenne de rattachement : Schiltigheim



**LE PRESIDENT DE LA COMMISSION LOCALE**

Pierre LUTTMANN

L'Assemblée Générale du SDEA du 12 décembre 2022 s'est prononcée à l'unanimité pour que le SDEA prenne la compétence « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines », dite GEPU, à compter du 1er janvier 2023.

Il s'agit de la quatrième compétence du SDEA (Eau, Assainissement, Grand Cycle de l'Eau, et maintenant Gestion des Eaux Pluviales) juridiquement distincte de l'assainissement, qui se situe au cœur des enjeux sur :

- le durcissement des exigences en matière de conformité des systèmes d'assainissement, notamment en lien avec la gestion du temps de pluie ;
- les attentes fortes liées aux politiques publiques nationales, notamment sur le dé raccordement des eaux pluviales des réseaux d'assainissement ;
- l'urbanisme, et les contraintes liées à la politique de « Zéro Artificialisation Nette ».

La gestion des eaux pluviales urbaines est à l'interface de nombreux projets portés par le SDEA et par les collectivités membres. Il s'agit plus largement d'une thématique qui est au cœur des réponses à apporter au changement climatique. Le SDEA accompagne ainsi les communes et les EPCI dans leurs politiques à l'appui d'une vision globale du cycle de l'eau et apporte des solutions tenant compte des interactions entre les différents domaines : Programme de voirie, Plan Local d'Urbanisme, Plan Climat Air Energie territorial, Plan Local de l'Habitat Intercommunal, schéma des zones d'activités, et bien d'autres dossiers encore.

Au-delà de cette prise de compétence, la table ronde de l'Assemblée Générale du 11 décembre 2023, en présence de Denis Schultz, Vice-Président du SDEA en charge de la Commission Thématique, Stéphane Schaal, Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein et première collectivité ayant transféré la compétence GEPU au SDEA, Florence Wiel, Directrice de l'Agence Territoriale de l'Ingénierie Publique (ATIP), Nicolas Venandet, référent Assainissement, Eau et nature en ville Agence de l'Eau Rhin-Meuse (AERM), a permis aux délégués de mettre en perspective les enjeux techniques, financiers et réglementaires de la gestion des eaux pluviales et les réponses apportées par le SDEA.

Aujourd'hui, le SDEA fédère de nombreux acteurs, autour d'une compétence emblématique liée à la gestion des eaux de pluie : préservation de la biodiversité, protection de l'environnement, recharge des nappes, prévention des inondations, lutte contre les îlots de chaleur, amélioration du fonctionnement de nos réseaux par dé raccordement.

Ces actions contribuent à redonner toute sa place à l'eau dans la Cité et à conforter la qualité de vie dans nos villes et villages.





## VOTRE PATRIMOINE

### CARACTÉRISTIQUES DES OUVRAGES

- 5 puits
- 4 sources
- 11 réservoirs (capacité totale de stockage : 7 805 m³)
- 2 stations de traitement
- 5 unités de désinfection
- 388 km de conduites

#### Capacité de production

- Capacité journalière maxi : 34 953 m³/jour
- Volume prélevé journalier moyen : 8 292 m³/jour
- Taux de mobilisation jour moyen : 24 %
- Volume prélevé journalier de pointe : 15 849 m³/jour
- Taux de mobilisation jour de pointe : 45 %

#### Capacité de stockage

- Volume utile des réservoirs : 6 210 m³
- Autonomie réservoir en moyenne : 0,9 jour
- Nombre d'heures d'autonomie réservoir en pointe : 9 h

| Indicateurs de performance                                                      | 2023  |
|---------------------------------------------------------------------------------|-------|
| Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (*) | 100   |
| Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (*)                 | 100 % |



## LA QUALITÉ DE VOTRE EAU

### CHIFFRES CLÉS

Dureté de l'eau (°F) : Entre 8 et 18 selon l'UDI

Nitrates (mg/l) : Entre 2 et 11 selon l'UDI

### CONTROLE REGLEMENTAIRE (ARS)

|                                                                 | 2021  | 2022  | 2023  |
|-----------------------------------------------------------------|-------|-------|-------|
| Taux de conformité microbiologique                              | 100 % | 100 % | 100 % |
| Nombre de prélèvements analyses microbiologiques total          | 125   | 108   | 108   |
| Nombre de prélèvements analyses microbiologiques non conformes  | 0     | 0     | 0     |
| Taux de conformité physico-chimique                             | 100 % | 100 % | 100 % |
| Nombre de prélèvements analyses physico-chimiques total         | 137   | 118   | 116   |
| Nombre de prélèvements analyses physico-chimiques non conformes | 0     | 0     | 0     |

Eau de très bonne qualité microbiologique sur l'ensemble des secteurs.

Sur les secteurs Kochersberg Est et Souffel, l'eau est moyennement dure et faiblement nitrée. On y repère la présence de traces de pesticides (Métolachlore ESA, Métolachlore NOA, Métolachlore OXA, Glyphosate et Chloridazone-desphényl) les concentrations restent toutefois sensiblement inférieures aux limites de qualité.

Sur les secteurs Ouest et Romanswiller, l'eau est douce et très faiblement nitrée. Aucun des pesticides recherchés n'a été détecté.

Le secteur Centre est alimenté par un mélange des eaux du secteur Est et Ouest.

Pour plus d'informations sur la qualité de l'eau, vous pouvez consulter la Synthèse annuelle de l'Agence Régionale de la Santé sur <http://www.sdea.fr/index.php/Usagers/L-eau-dans-la-commune.html>

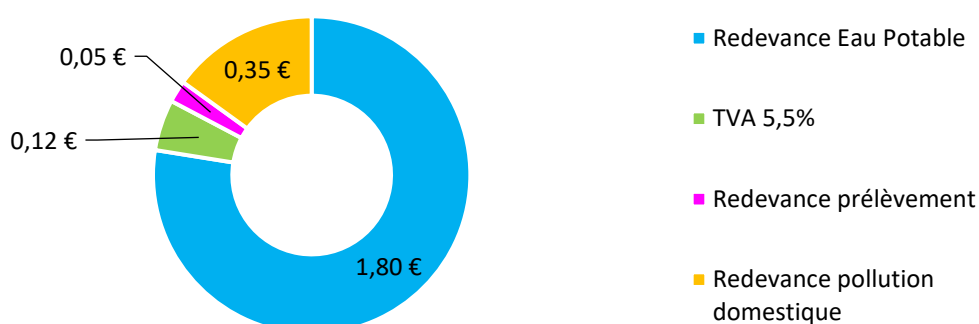
## VOS DONNÉES FINANCIÈRES

## PRIX DE VOTRE EAU

Retrouvez ci-dessous les éléments constitutifs du prix de l'eau sur votre périmètre.

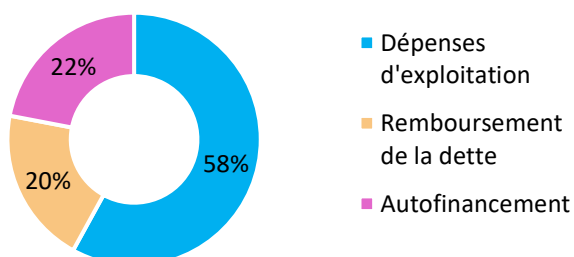
Prix de l'eau par m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> norme INSEE

- Part fixe : **72,50 €** HT/an
- Part variable : **1,20 €** HT le m<sup>3</sup>
- Redevance eau potable du périmètre : **1,80 €** HT par m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup>
- Prix du service eau potable, redevances Agence de l'Eau et TVA comprises : **2,33 €** TTC par m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup>

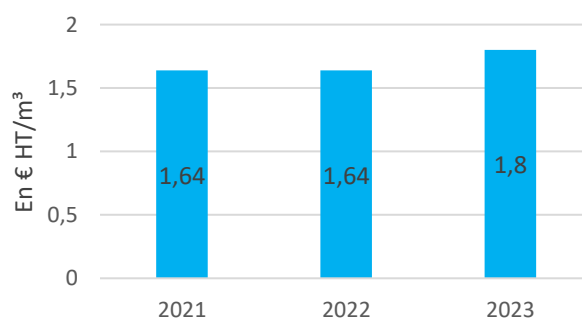
Prix de l'eau par m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> - KOCHERSBERG

29 777 factures émises dans l'année

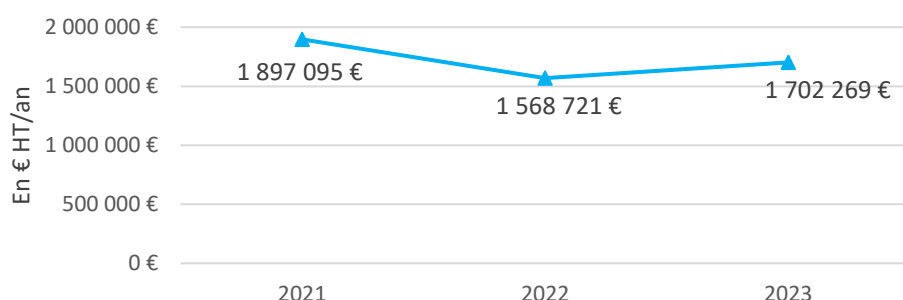
## Affectation pour 100 € de recette



## Evolution des tarifs de l'eau



## Montant des investissements



| Indicateurs financiers                                  | 2021        | 2022         | 2023        |
|---------------------------------------------------------|-------------|--------------|-------------|
| Durée d'extinction de la dette de la collectivité       | 3,8 ans     | 7 ans        | 4,2 ans     |
| Capital restant dû                                      | 9 399 889 € | 10 593 980 € | 8 888 683 € |
| Taux d'impayés sur factures d'eau de l'année précédente | 3,14 %      | 2,29 %       | ND          |
| Montant des actions de solidarité                       | 0,001 €/m³  | 0,001 €/m³   | 0,005 €/m³  |
| Taux de réclamations global                             | 0,24 ‰      | 0,10 ‰       | 0,10 ‰      |

Le prix moyen Eau Potable du périmètre a progressé par rapport à 2022 à 1,80 € HT/m³ (selon norme INSEE de 120 m³) pour suivre le niveau d'inflation, la forte hausse de l'énergie et de certains réactifs.

Les volumes vendus sont stables par rapport à l'exercice précédent et s'établissent à 1 957 339 m³.

L'autofinancement de l'exercice 2023 s'établit au taux convenable de 22 %.

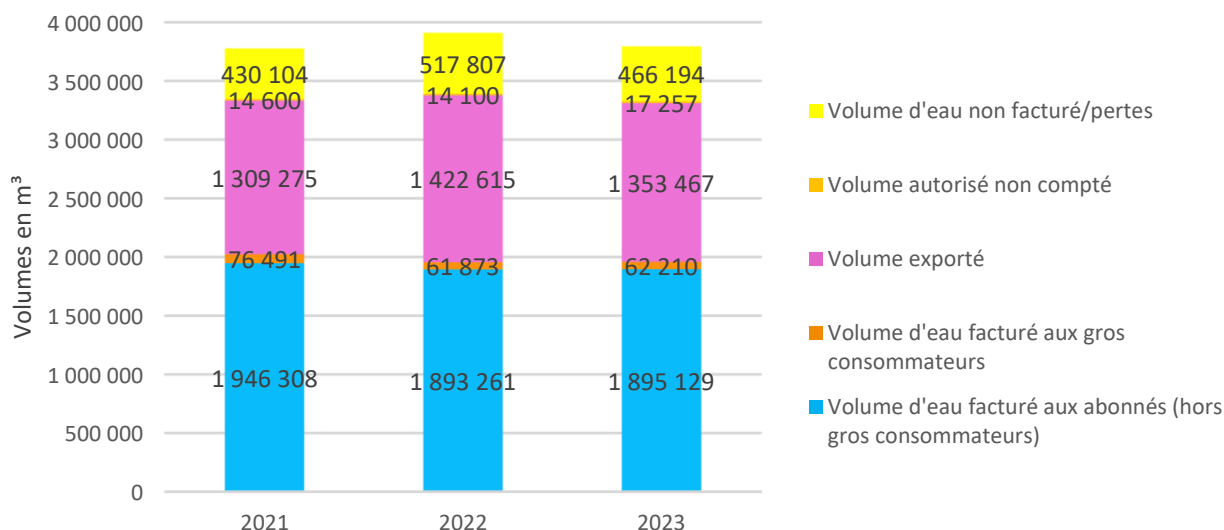
Les investissements sont globalement conformes aux prévisions budgétaires (1 702 k€ réalisés contre 2 196 k€ prévus) avec de nombreux travaux de remplacement de conduites pour près de 850 k€.

La section d'investissement clôturant en déficit, un nouvel emprunt d'un montant de 315 k€ a été contracté portant le capital restant dû à près de 8,9 M€.

Pour plus d'informations sur les redevances, vous pouvez consulter la note d'information annuelle de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse annexée à la fin de ce cahier ou sur <http://www.eau-rhin-meuse.fr>

## VOTRE RÉSEAU D'EAU POTABLE

## PRODUCTION - VENTES



Après une année 2022 où les pertes ont été plus importantes, le périmètre retrouve des valeurs proches de celles de 2021. Les volumes consommés par les abonnés, y compris les gros consommateurs, sont stables autour de 1,9 M m³. Le périmètre se caractérise aussi par plus de 1,3 M m³ exportés, vendus en gros à l'Eurométropole de Strasbourg.

## Les Gros Consommateurs :

SARL AGRICOLE VIERLING à SCHNERSHEIM  
 EARL DU ROTTEN à RANGEN  
 METHACRIST à WOELLENHEIM  
 METZGER MULLER à ITTENHEIM

SARL ROECKEL à AVENHEIM  
 GAEC ST ULRICH à DURNINGEN  
 GAEC URBAN à BERSTETT

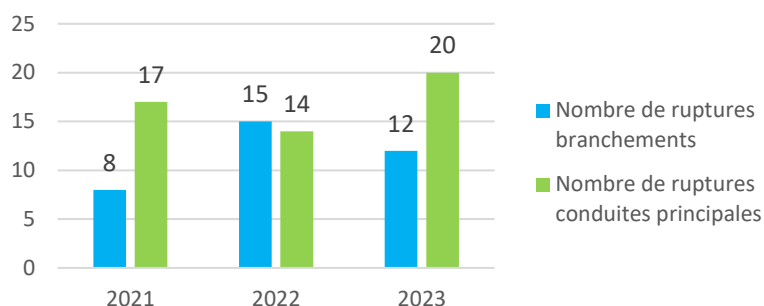
## INTERRUPTIONS DE SERVICE ET RUPTURES

| Indicateurs de performance                                                              | 2023   |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini/service     | 2 j    |
| Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (*)                      | 1,44 ‰ |
| Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés | 100 %  |



| Année | Indice linéaire de réparation (nb/km) (*)             |
|-------|-------------------------------------------------------|
| 2023  | 0,05                                                  |
| Année | Indice linéaire des volumes non comptés (m³/km/j) (*) |
| 2023  | 3,52                                                  |

## NOMBRE DE RUPTURES REPARÉES



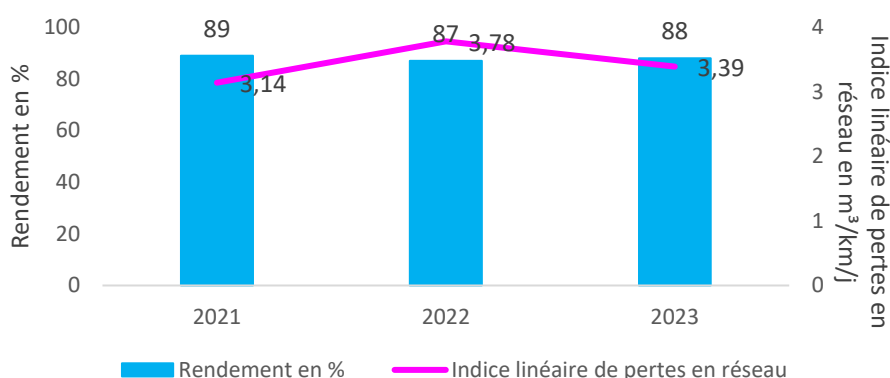
## APPAREIL DE DEFENSE CONTRE L'INCENDIE (poteaux et hydrants)

- 1 434 appareils
- 5 réparations sur les poteaux d'incendie
- 8 remplacements

## PARC DE COMPTEURS

- 13 337 nombre total de compteurs
- 611 compteurs remplacés, soit 4,3 % du parc
- 99 % de compteurs radio-relevés

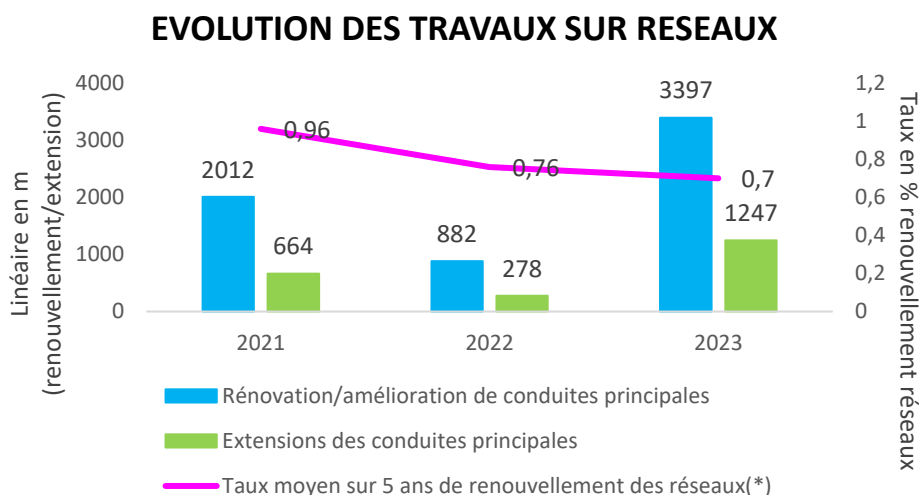
## RENDEMENT ET ILP(\*) DES RESEAUX



Le rendement du réseau reste à un niveau très élevé, caractéristique d'un très bon fonctionnement eu regard des caractéristiques rurales des zones desservies. Cela est le résultat d'une politique volontariste d'investissement sur les ouvrages et les réseaux, depuis de nombreuses années.

## LES INVESTISSEMENTS SUR VOS RÉSEAUX ET OUVRAGES

## INTERVENTIONS PRINCIPALES SUR RESEAUX ET OUVRAGES



Les investissements principaux sur le périmètre ont principalement concerné des chantiers de renouvellement de canalisation. Il s'agit de plus d'une dizaine de chantier dont les principaux ont concerné la canalisation intercommunale entre DOSSENHEIM et SCHNERSHEIM, la rue Principale à PFETTISHEIM, la rue des Artisans à AVENHEIM ou la rue de Romanswiller à WASSELONGNE.

## VOTRE ACTUALITÉ

## ZOOM SUR TRAVAUX EFFECTUES ET A VENIR

En 2020, des travaux importants de restructuration des ressources de COSSWILLER ont pu être réalisés. A cette occasion des basculements d'alimentation ont pu être réalisés pour des abonnés qui étaient encore connectés en direct sur la canalisation des sources et qui sont désormais desservis par le réseau de distribution principal. La prochaine phase importante va consister au renouvellement des canalisations principales traversant COSSWILLER. Par exemple, actuellement 3 canalisations sont présentes dans la rue des Trois Fontaines, 2 étages de distribution plus la conduite des sources. La conception du projet est en cours, celui-ci devrait démarrer fin 2024/début 2025

## ILLUSTRATION DES INSTALLATIONS OU TRAVAUX



Rue des 3 Fontaines à COSSWILLER  
Emprise des 3 canalisations AEP

## AUTRES INFORMATIONS

Le dernier schéma directeur et la dernière analyse patrimoniale du Périmètre datent de 2014. Depuis, de nombreux travaux de rénovation de canalisations ont pu avoir lieu, ainsi que la création et la desserte de plusieurs zones d'habitation et artisanales. Il convient donc d'actualiser cette étude et de redonner les grandes orientations, notamment en besoin d'investissement pour ces 10 prochaines années. En parallèle à cela, un plan de Gestion de Sécurité Sanitaire sera engagé.



## Le SDEA à l'ONU

Le SDEA a eu l'honneur de participer, aux côtés d'autres opérateurs publics français et européens, membres de FEP (France Eau Publique) et d'APE (Aqua Publica Europea), à la conférence des Nations Unies sur l'eau qui s'est tenue du 22 au 24 mars au siège de l'ONU à New York.

Cette conférence qui était la première consacrée exclusivement à ce thème depuis 1977 a permis de partager les nouveaux défis du moment et à venir :

- > Le rôle central de l'eau dans les problématiques de changement climatique et dans l'atteinte de l'ensemble des objectifs de développement durable de l'ONU ;
- > Le risque d'une crise mondiale de l'eau douce à l'heure du changement climatique ;
- > Les difficultés persistantes d'accès aux services minima d'eau et d'assainissement pour une large part de l'humanité ;
- > La compétition entre les différents usages, notamment domestiques et agricoles ;



- > La pollution croissante de la ressource.

La politique d'économie circulaire du cycle de l'eau du SDEA reconnue comme meilleure pratique européenne par l'EFQM, fait partie en outre des 7 engagements pour l'eau validés par l'ONU à l'issue de la conférence.

## LA SECTORISATION ACCÉLÈRE LA LOCALISATION DES FUITES

Grâce notamment à sa politique volontariste de gestion durable du patrimoine, le SDEA n'a vu aucune de ses communes membres souffrir d'approvisionnement en eau comme les années précédentes. Les actions engagées de longue date, à savoir le suivi attentif du bon fonctionnement et l'entretien préventif des ouvrages et réseaux, la recherche de fuite ainsi que les programmes de renouvellement de conduites vont bien sûr être poursuivis et même amplifiés avec de nouveaux outils.

L'instrumentation des réseaux joue désormais un rôle essentiel pour la réduction des pertes d'eau.

Elle constitue un outil précieux pour mieux cibler les secteurs prioritaires de recherches de fuites et pertes, de renouvellement de conduites à l'appui d'outils de contrôle et d'amélioration des rendements.

- > La sectorisation consiste à poser des compteurs et/ou débitmètres afin de découper un périmètre en plusieurs secteurs de distribution facilitant ainsi l'identification des pertes et le ciblage des zones nécessitant l'intervention de l'équipe de recherche de fuites (secteurs ruraux).

## ADOPTER LES BONS GESTES !

**Il ne faut surtout pas jeter les lingettes au réseau d'assainissement !**

Elles sont un véritable fléau pour celui-ci. Jetées dans les toilettes, les lingettes causent de sérieux dysfonctionnements dans les stations de pompage et d'épuration : elles bouchent et détériorent les pompes de relèvement, obstruent les grilles des stations d'épuration et son parfois à l'origine de pannes importantes. Ainsi l'eau peut parfois ne plus être relevée et faire déborder le réseau d'assainissement vers le milieu naturel ou interrompre la bonne épuration des eaux, polluant ruisseaux, rivières, nappes phréatiques...



## Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux !

Chaque jour, suivez toute l'actualité du SDEA et découvrez de nombreuses informations pratiques ou insolites relatives à l'univers de l'Eau → [sdea.fr](https://sdea.fr)



## GLOSSAIRE

### LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS

- > **EP** : Eau Potable
- > **ARS** : Agence Régionale de Santé
- > **AERM** : Agence de l'Eau Rhin-Meuse
- > **PI** : Périmètre Intégré
- > **PPI** : Périmètre Partiellement Intégré
- > **UDI** : Unité de distribution

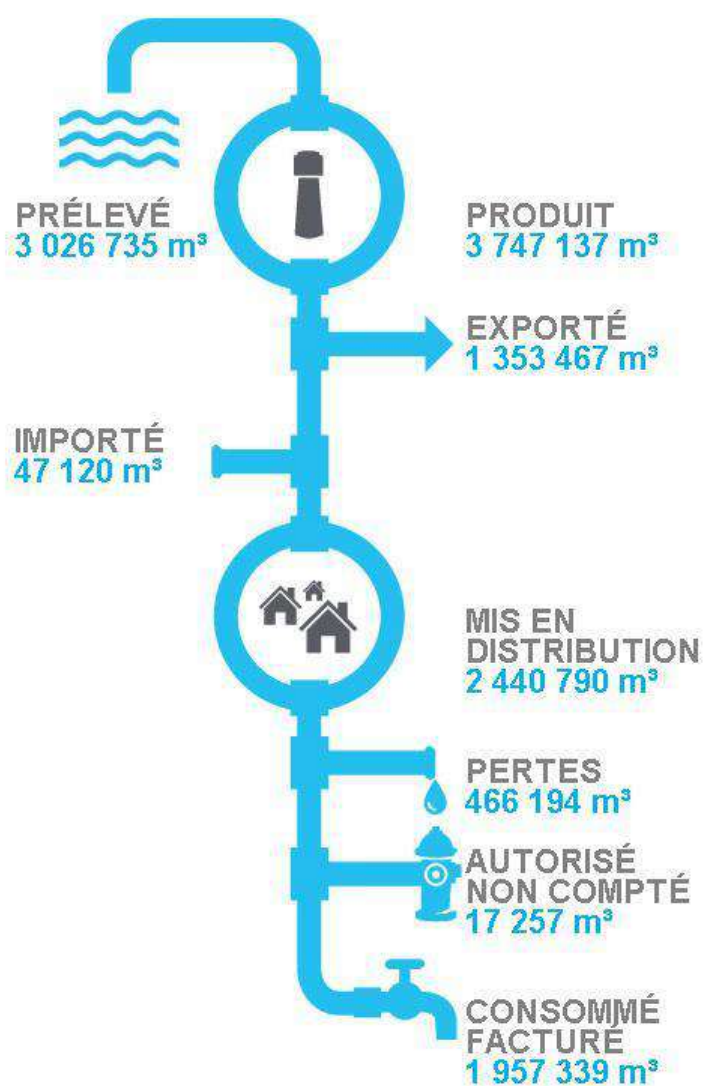
**INDICATEURS DE PERFORMANCE** - source : <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs>

- > **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable** : Cet indicateur évalue sur une échelle de 0 à 100, à la fois le niveau de connaissance du réseau et des branchements et l'existence d'une politique de renouvellement pluri-annuelle du service d'eau potable - Formule de calcul : Voir la fiche descriptive complète dans <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs/p103.2a>
- > **Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau** : Cet indicateur traduit l'avancement des démarches administratives et de terrain mises en œuvre pour protéger les points de captage - Formule de calcul : Moyenne pondérée de l'Indice d'avancement de la protection de chaque ressource par le volume produit par la ressource
- > **Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées** : Cet indicateur sert à mesurer la continuité du service d'eau potable en suivant le nombre de coupures d'eau imprévisibles pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été prévenus au moins 24h à l'avance, rapporté à 1000 abonnés - Formule de calcul : Nombre d'interruptions de service non programmées / Nombre d'abonnés x 1000
- > **Indice linéaire de réparation** : L'indice linéaire de réparations évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les réparations effectuées sur les réseaux – Formule de calcul : Nombre de ruptures sur conduites principales / linéaire de l'inventaire des collectivités (uniquement canalisations).
- > **Indice linéaire de pertes** : Moyenne journalière des pertes rapportée à l'inventaire total des réseaux du périmètre.

## ANNEXE

## SYNTHÈSE DES ACHATS ET VENTES D'EAU

> Synthèse de l'ensemble des volumes qui permet de calculer les indicateurs de rendement réseau, les indices linéaires de pertes et de volumes non comptés présentés dans la partie performance du réseau.





## Liste des indicateurs et résultats

| Indicateurs descriptifs des services |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                           |
|--------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| D101.0                               | Estimation du nombre d'habitants desservis                                                                                                                                                                                                                                                                      | 36 839                    |
| D102.0                               | Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> (valeur au 01/01/2023)                                                                                                                                                                                                                            | 2,33 € TTC                |
| D151.0                               | Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, défini par le service                                                                                                                                                                                                                     | 2 j                       |
| Indicateurs de performance           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                           |
| P101.1                               | Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie<br><b>OU pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m<sup>3</sup>/j :</b>                 | 100 %                     |
|                                      | Nombre de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques effectués dans l'année                                                                                                                                                                                                                              | 108                       |
|                                      | Nombre de prélèvements non conformes parmi ceux-ci                                                                                                                                                                                                                                                              | 0                         |
| P102.1                               | Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques<br><b>OU pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m<sup>3</sup>/j :</b> | 100 %                     |
|                                      | Nombre de prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques effectués dans l'année                                                                                                                                                                                                                             | 116                       |
|                                      | Nombre de prélèvements non conformes parmi ceux-ci                                                                                                                                                                                                                                                              | 0                         |
| P103.2                               | Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable                                                                                                                                                                                                                                     | 100                       |
| P104.3                               | Rendement du réseau de distribution                                                                                                                                                                                                                                                                             | 88 %                      |
| P105.3                               | Indice linéaire des volumes non comptés (m <sup>3</sup> /km/j)                                                                                                                                                                                                                                                  | 3,52 m <sup>3</sup> /km/j |
| P106.3                               | Indice linéaire de pertes en réseau (m <sup>3</sup> /km/j)                                                                                                                                                                                                                                                      | 3,39 m <sup>3</sup> /km/j |
| P107.2                               | Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable                                                                                                                                                                                                                                                          | 0,7 %                     |
| P108.3                               | Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau                                                                                                                                                                                                                                                     | 100 %                     |
| P109.0                               | Montant des actions de solidarité                                                                                                                                                                                                                                                                               | 0,005 €/m <sup>3</sup>    |
| P151.1                               | Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées                                                                                                                                                                                                                                                  | 1,44 ‰                    |
| P152.1                               | Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés                                                                                                                                                                                                                         | 100 %                     |
| P153.2                               | Durée d'extinction de la dette de la collectivité                                                                                                                                                                                                                                                               | 4,2 ans                   |
| P154.0                               | Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (*)                                                                                                                                                                                                                                                 | ND                        |
| P155.1                               | Taux de réclamations                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 0,10 ‰                    |

\* ce taux est issu des recettes concernant l'année 2022, y compris émises en 2023, non encore entièrement perçues (même partiellement, suite à échelonnement ou mesures sociales par exemple) au 31/12/2023





## LISTE DES RUPTURES

| Commune                | Adresse                           | Type de rupture     | Fin de travaux |
|------------------------|-----------------------------------|---------------------|----------------|
| BERSTETT               | rue du Bruch (REITWILLER)         | Conduite principale | 27/01/2023     |
| COSSWILLER             | rue Tannmuehl                     | Conduite principale | 16/03/2023     |
| COSSWILLER             | rue des Trois Fontaines           | Branchement         | 10/11/2023     |
| DURNINGEN              | rue des Jardins                   | Branchement         | 19/04/2023     |
| DURNINGEN              | rue des Saules                    | Branchement         | 24/05/2023     |
| FURDENHEIM             | rue de la Mairie                  | Branchement         | 17/03/2023     |
| FURDENHEIM             | route de Molsheim                 | Conduite principale | 13/04/2023     |
| HURTIGHEIM             | rue des Forgerons                 | Conduite principale | 01/03/2023     |
| LANDERSHEIM            | route de Saverne                  | Conduite principale | 24/02/2023     |
| MITTELSCHAEFFOLSHEIM   | rue des Champs                    | Branchement         | 01/03/2023     |
| NEUGARTHEIM-ITTLENHEIM | rue Principale                    | Conduite principale | 04/09/2023     |
| NEUGARTHEIM-ITTLENHEIM | rue Ostermann                     | Conduite principale | 28/09/2023     |
| PFULGRIESHEIM          | rue des Bleuets                   | Branchement         | 08/06/2023     |
| PFULGRIESHEIM          | rue de la Moutarde                | Conduite principale | 27/07/2023     |
| QUATZENHEIM            | rue de Hurtigheim                 | Conduite principale | 17/12/2023     |
| ROHR                   | rue Principale                    | Conduite principale | 29/11/2023     |
| ROMANSWILLER           | rue du Chateau                    | Conduite principale | 29/11/2023     |
| ROMANSWILLER           | route de Wasselonne               | Branchement         | 20/12/2023     |
| ROMANSWILLER           | route de Wasselonne               | Branchement         | 28/12/2023     |
| SCHNERSHEIM            | rue Saint Georges (KLEINFRANKENH) | Conduite principale | 23/02/2023     |
| SCHNERSHEIM            | rue Principale (KLEINFRANKENH)    | Conduite principale | 25/05/2023     |





|                     |                                   |                     |            |
|---------------------|-----------------------------------|---------------------|------------|
| SCHNERSHEIM         | rue de la Liberté (SCHNERSHEIM)   | Conduite principale | 04/09/2023 |
| SCHNERSHEIM         | rue du Kirchberg (AVENHEIM)       | Conduite principale | 20/09/2023 |
| STUTZHEIM-OFFENHEIM | impasse de l'Orgeraie (STUTZHEIM) | Branchement         | 05/10/2023 |
| TRUCHTERSHEIM       | rte de Wiwersheim (BEHLENHEIM)    | Conduite principale | 10/03/2023 |
| TRUCHTERSHEIM       | rue du Reichenberg                | Branchement         | 17/03/2023 |
| WASSELONNE          | rue du Ried                       | Conduite principale | 24/02/2023 |
| WASSELONNE          | rue du Rocher                     | Conduite principale | 24/02/2023 |
| WASSELONNE          | rue du Sommerend                  | Conduite principale | 16/05/2023 |
| WASSELONNE          | rue du Sommerend                  | Conduite principale | 15/06/2023 |
| WASSELONNE          | rue de Cosswiller                 | Branchement         | 21/08/2023 |
| WILLGOTTHEIM        | rue Principale                    | Branchement         | 15/11/2023 |



## ZONE DE DISTRIBUTION : SDEA - SECTEUR KOCHERSBERG-CENTRE

### Conclusion sanitaire

**2023** L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

### Indicateur global de qualité

**A**

**A** : Eau de bonne qualité

**B** : Eau de qualité convenable

**C** : Eau de qualité insuffisante

**D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : A

### Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par 11 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement d'élimination du fer et du manganèse, de neutralisation, de décarbonation et de désinfection par rayonnements UV.

Votre réseau alimente de façon permanente 13 communes (DOSSENHEIM-KOCHERSBERG, DURNINGEN, FESSENHEIM-LE-BAS, FURDENHEIM, HANDSCHUHEIM, HURTIGHEIM, ITTENHEIM, KUTTOLSHEIM, NEUGARTHEIM-ITTLENHEIM, OSTHOFFEN, QUATZENHEIM, SCHNERSHEIM, WINTZENHEIM-KOCHERSBERG), soit 9701 personnes. Le responsable des installations est : « SDEA ALSACE MOSELLE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SDEA ALSACE MOSELLE » qui assure l'exploitatio...

### PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

#### BACTÉRIOLOGIE

**A**

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **16**  
Conformité : **100 %**  
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

#### NITRATES

**A**

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **19**  
Valeur moyenne : **6,36 mg/L**  
Valeur maxi : **13 mg/L**

#### PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

**A**

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **7**  
Conformité : **100 %**  
Nombre de substances recherchées : **189**  
Valeur maxi : **0,059 microgramme/L (glyphosate)**

#### FLUOR

**A**

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **7**  
Valeur moyenne : **0,0904 mg/L**  
Valeur maxi : **0,18 mg/L**

### Quelques conseils

#### ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

#### ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

#### RÉSEAU PRIVÉ



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

#### SÉCHERESSE



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **19**  
Valeur moyenne : **14,4 °f**  
Valeur maxi : **22,1 °f**

#### SODIUM

Nombre de prélèvements : **7**  
Valeur moyenne : **43,7 mg/L**  
Valeur maxi : **97 mg/L**

#### CHLORURES

Composés naturels des eaux, très répandus dans la nature. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations. Le maximum réglementaire est 250 mg/L.

Nombre de prélèvements : **19**  
Valeur moyenne : **20,5 mg/L**  
Valeur maxi : **40 mg/L**

### Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

Édité le **03/04/2024**

UDI **067001888**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



## ZONE DE DISTRIBUTION : SDEA - SECTEUR KOCHERSBERG-EST

### Conclusion sanitaire

### Indicateur global de qualité

**2023** L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

**A**

**A** : Eau de bonne qualité

**B** : Eau de qualité convenable

**C** : Eau de qualité insuffisante

**D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : A

### Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par 5 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement de décarbonatation, d'élimination du fer et du manganèse et de désinfection UV.

Votre réseau alimente de façon permanente 10 communes (BERSTETT, GOUGENHEIM, KIENHEIM, MITTELSCHAEFFOLSHEIM, OLWISHEIM, PFETTISHEIM, ROHR, STUTZHEIM-OFFENHEIM, TRUCHTERSHEIM, WIWERSHEIM), soit 11889 personnes. Le responsable des installations est : « SDEA ALSACE MOSELLE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SDEA ALSACE MOSELLE » qui assure l'exploitation du réseau.

### PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

#### BACTÉRIOLOGIE

**A**

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **37**  
Conformité : **100 %**  
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

#### NITRATES

**A**

Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **13**  
Valeur moyenne : **11 mg/L**  
Valeur maxi : **13 mg/L**

#### PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

**A**

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **4**  
Conformité : **100 %**  
Nombre de substances recherchées : **189**  
Valeur maxi : **0,059 microgramme/L (glyphosate)**

#### FLUOR

**A**

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **4**  
Valeur moyenne : **0,138 mg/L**  
Valeur maxi : **0,18 mg/L**

### Quelques conseils

#### ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

#### ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

#### RÉSEAU PRIVÉ



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

#### SÉCHÈRESSE



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **13**  
Valeur moyenne : **18,1 °f**  
Valeur maxi : **22,1 °f**

#### SODIUM

Nombre de prélèvements : **4**  
Valeur moyenne : **84,8 mg/L**  
Valeur maxi : **97 mg/L**

#### CHLORURES

Composés naturels des eaux, très répandus dans la nature. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations. Le maximum réglementaire est 250 mg/L.

Nombre de prélèvements : **13**  
Valeur moyenne : **37,5 mg/L**  
Valeur maxi : **40 mg/L**

### Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

Édité le **03/04/2024**

UDI **067001887**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



## ZONE DE DISTRIBUTION : SDEA - SECTEUR KOCHERSBERG-OUEST

### Conclusion sanitaire

### Indicateur global de qualité

**2023** L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

**A**

**A** : Eau de bonne qualité

**B** : Eau de qualité convenable

**C** : Eau de qualité insuffisante

**D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : A

### Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par 6 captages L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement de neutralisation et de désinfection par UV.

Votre réseau alimente de façon permanente 9 communes (COSSWILLER, DURNINGEN, HOHENGÖFT, LANDERSHEIM, RANGEN, WASSELONNE, WILLGOTTHEIM, WINTZENHEIM-KOCHERSBERG, ZEINHEIM), soit 9737 personnes. Le responsable des installations est : « SDEA ALSACE MOSELLE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SDEA ALSACE MOSELLE » qui assure l'exploitation du réseau.

### PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

#### BACTÉRIOLOGIE

**A**

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **30**  
Conformité : **100 %**  
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

#### NITRATES

**A**

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **6**  
Valeur moyenne : **1,77 mg/L**  
Valeur maxi : **2,7 mg/L**

#### PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

**A**

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **3**  
Conformité : **100 %**  
Nombre de substances recherchées : **189**  
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

#### FLUOR

**A**

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **3**  
Valeur moyenne : **0,0433 mg/L**  
Valeur maxi : **0,05 mg/L**

### Quelques conseils

#### ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

#### ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

#### RÉSEAU PRIVÉ



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

#### SÉCHÈRESSE



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **6**  
Valeur moyenne : **10,6 °f**  
Valeur maxi : **11,7 °f**

#### SODIUM

Nombre de prélèvements : **3**  
Valeur moyenne : **2,7 mg/L**  
Valeur maxi : **2,9 mg/L**

#### CHLORURES

Composés naturels des eaux, très répandus dans la nature. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations. Le maximum réglementaire est 250 mg/L.

Nombre de prélèvements : **6**  
Valeur moyenne : **3,48 mg/L**  
Valeur maxi : **4 mg/L**

### Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

Édité le **03/04/2024**

UDI **067001889**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



## ZONE DE DISTRIBUTION : SDEA - SECTEUR ROMANSWILLER

### Conclusion sanitaire

**2023** L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

### Indicateur global de qualité

**A**

**A** : Eau de bonne qualité

**B** : Eau de qualité convenable

**C** : Eau de qualité insuffisante

**D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : A

### Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement de désinfection par chloration.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (ROMANSWILLER), soit 1192 personnes. Le responsable des installations est : « SDEA ALSACE MOSELLE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SDEA ALSACE MOSELLE » qui assure l'exploitation du réseau.

### PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

#### BACTÉRIOLOGIE

**A**

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **17**  
Conformité : **100 %**  
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

#### NITRATES

**A**

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **9**  
Valeur moyenne : **2 mg/L**  
Valeur maxi : **2,7 mg/L**

#### PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

**A**

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **4**  
Conformité : **100 %**  
Nombre de substances recherchées : **189**  
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

#### FLUOR

**A**

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **4**  
Valeur moyenne : **0,04 mg/L**  
Valeur maxi : **0,05 mg/L**

### Quelques conseils

#### ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

#### ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

#### RÉSEAU PRIVÉ



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

#### SÉCHERESSE



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

### Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

Édité le **03/04/2024**

UDI **067001382**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### DURETÉ

Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **9**  
Valeur moyenne : **8,02 °f**  
Valeur maxi : **11,7 °f**

#### SODIUM

Nombre de prélèvements : **4**  
Valeur moyenne : **2,35 mg/L**  
Valeur maxi : **2,9 mg/L**

#### CHLORURES

Composés naturels des eaux, très répandus dans la nature. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations. Le maximum réglementaire est 250 mg/L.

Nombre de prélèvements : **9**  
Valeur moyenne : **3,19 mg/L**  
Valeur maxi : **4 mg/L**





## ZONE DE DISTRIBUTION : SDEA - SECTEUR DE LA SOUFFEL

### Conclusion sanitaire

**2023** L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

### Indicateur global de qualité

**A**

**A** : Eau de bonne qualité

**B** : Eau de qualité convenable

**C** : Eau de qualité insuffisante

**D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : A

### Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement de décarbonatation, d'élimination du fer et du manganèse et de désinfection UV.

Votre réseau alimente de façon permanente 9 communes (DINGSHEIM, ECKWERSHEIM, GRIESHEIM-SUR-SOUFFEL, LAMPERTHEIM, MITTELHAUSBERGEN, MUNDOLSHEIM, NIEDERHAUSBERGEN, PFULGRIESHEIM, VENDENHEIM), soit 3752 personnes. Le responsable des installations est : « SDEA ALSACE MOSELLE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SDEA ALSACE MOSELLE » qui assure l'exploitation du réseau.

### PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

#### BACTÉRIOLOGIE

**A**

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **24**  
Conformité : **100 %**  
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

#### NITRATES

**A**

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **13**  
Valeur moyenne : **11 mg/L**  
Valeur maxi : **13 mg/L**

#### PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

**A**

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **4**  
Conformité : **100 %**  
Nombre de substances recherchées : **189**  
Valeur maxi : **0,059 microgramme/L (glyphosate)**

#### FLUOR

**A**

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **4**  
Valeur moyenne : **0,138 mg/L**  
Valeur maxi : **0,18 mg/L**

### Quelques conseils

#### ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

#### ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

#### RÉSEAU PRIVÉ



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

#### SÉCHERESSE



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **13**  
Valeur moyenne : **18,1 °f**  
Valeur maxi : **22,1 °f**

#### SODIUM

Nombre de prélèvements : **4**  
Valeur moyenne : **84,8 mg/L**  
Valeur maxi : **97 mg/L**

#### CHLORURES

Composés naturels des eaux, très répandus dans la nature. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations. Le maximum réglementaire est 250 mg/L.

Nombre de prélèvements : **13**  
Valeur moyenne : **37,5 mg/L**  
Valeur maxi : **40 mg/L**

### Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

Édité le **03/04/2024**

UDI **067001890**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.





RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



AGENCE  
DE L'EAU  
RHIN-MEUSE

Édition mars 2024  
CHIFFRES 2023

# Note d'information sur les redevances

## L'agence de l'eau vous informe



### POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

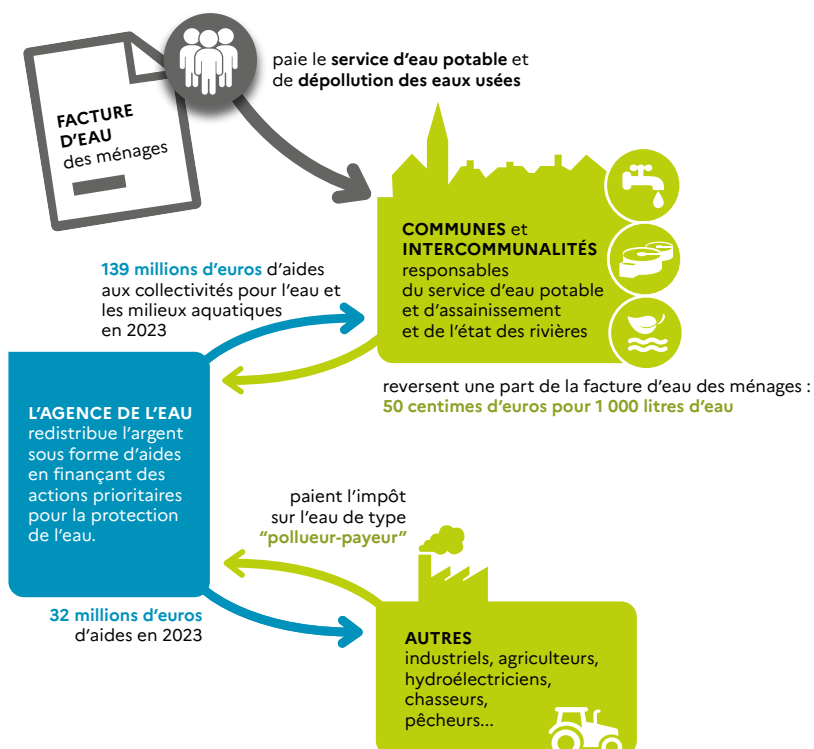
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur :  
[www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Rhin-Meuse est de **4,08 euros TTC par m³** (Sispea - données agrégées disponibles - 2021).

[https://services.eaufrance.fr/fichiers/SISPEA\\_video.mp4](https://services.eaufrance.fr/fichiers/SISPEA_video.mp4)



### NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au **maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

**RPQS > des réponses à vos questions** : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

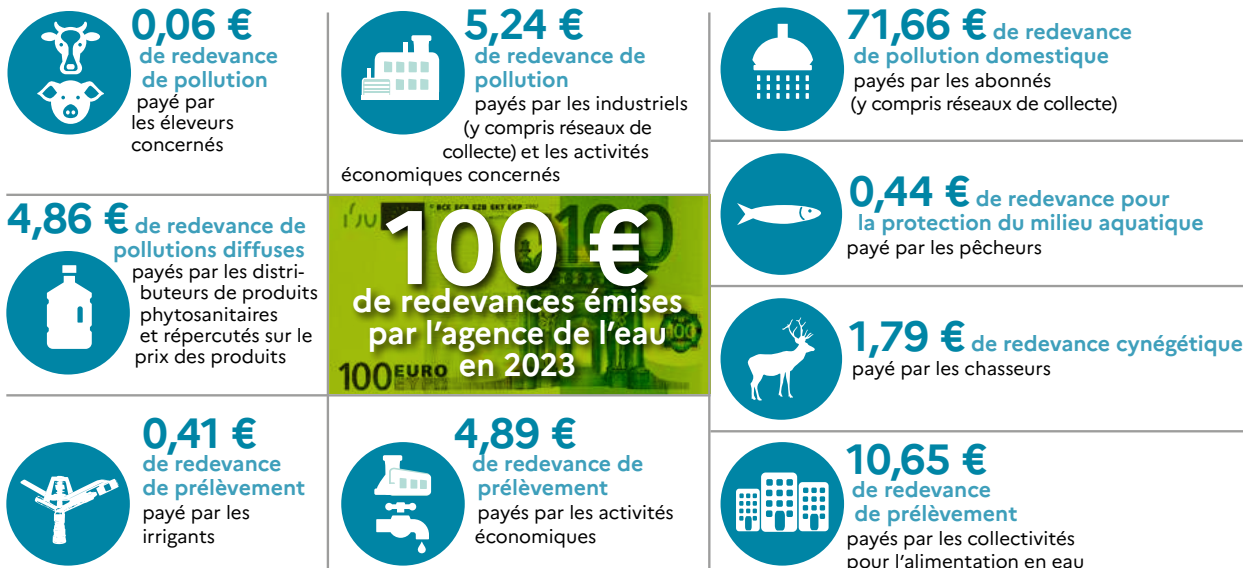
# D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2023 ?

En 2023, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 160,08 millions d'euros dont plus de 131 millions en provenance de la facture d'eau.

## recettes / redevances

### Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2023 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse



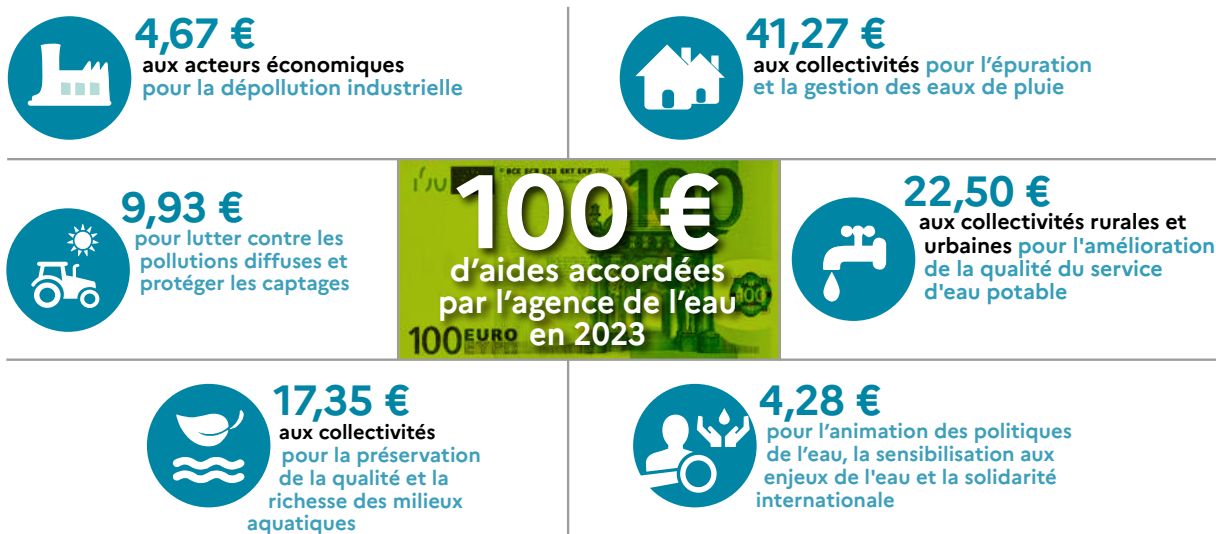
## À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

## interventions / aides

### Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2023 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2023) • source agence de l'eau Rhin-Meuse.

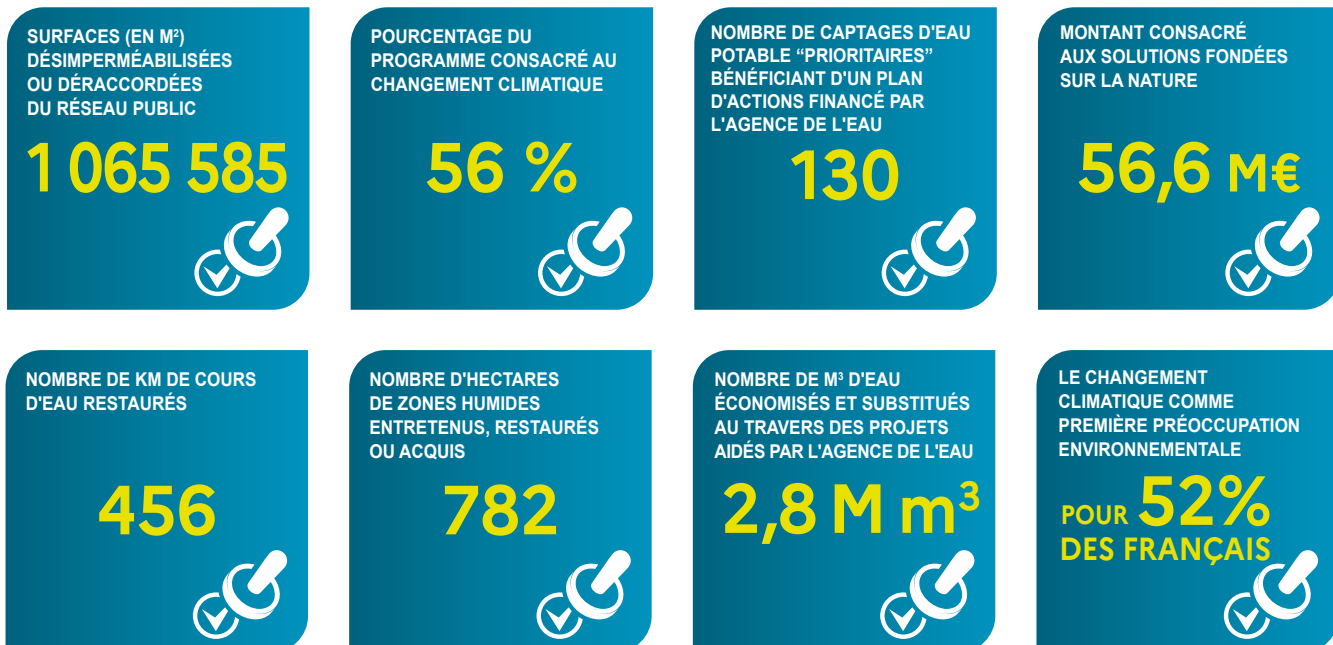


En 2023, ce sont 181,2 millions d'euros d'aides, soit 56 % des aides de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, qui accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

# ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2023

L'année 2023 marque la cinquième année du 11<sup>e</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

## EN 2023...



### PLAN D'ADAPTATION ET D'ATTÉNUATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

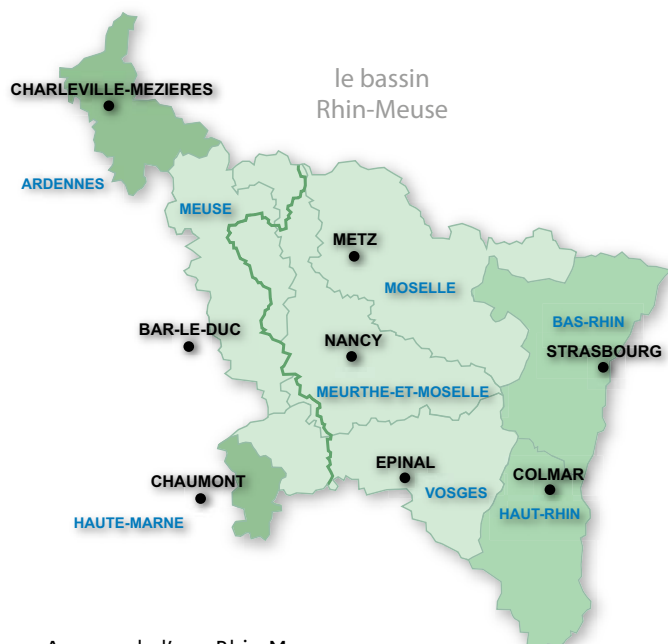


Pour faire face aux effets et conséquences du changement climatique, le Comité de bassin Rhin-Meuse a validé en fin d'année 2023 son nouveau plan d'adaptation et d'atténuation au changement climatique dans le domaine de l'eau. Fruit d'un travail collectif de plusieurs mois ayant associé des membres des différents collèges du Comité de bassin, des représentants de l'État et de ses opérateurs et d'autres partenaires, **le plan pose clairement les enjeux "eau et climat" auxquels le bassin Rhin-Meuse doit d'ores et déjà faire face.** Ce plan est structuré autour de 10 objectifs pour une gestion résiliente et durable de la ressource en eau. En déclinaison de chaque objectif, il propose des mesures d'adaptation et/ou d'atténuation pour la gestion de l'eau tout en ambitionnant de rendre plus concret et opérationnel le panel d'actions pouvant être mis en œuvre.



### FONDS VERT, PLAN EAU, UN COUP D'ACCÉLÉRATEUR EN FAVEUR DES POLITIQUES DE L'EAU

Présenté le 31 mars 2023, le plan Eau gouvernemental et ses 53 mesures ont contribué à l'amplification des stratégies d'actions déjà déployées au titre du 11<sup>ème</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau tant sur le plan de la qualité de l'eau que sur le volet quantitatif. Une fois les déclinaisons du plan Eau précisées, avec notamment des crédits supplémentaires, et des adaptations des règles en vigueur (accès simplifié aux aides de sécurisation de l'alimentation en eau potable, accès élargi aux aides de projets de création ou réhabilitation des systèmes d'assainissement), l'agence de l'eau Rhin-Meuse s'est saisie pleinement de ces nouvelles opportunités en y intégrant de manière durable celles adoptées 1 an plus tôt à l'occasion de la sécheresse 2022. L'ensemble de ce dispositif complété par les aides du Fonds vert ont constitué une offre de financement sans précédent au profit des territoires et de leur transition écologique. Ce sont quelque 181,2 millions d'euros d'aides qui ont ainsi été attribués.



Agence de l'eau Rhin-Meuse  
Rozérieulles - BP 30019  
57161 Moulins-lès-Metz cedex

Tél. 03 87 34 47 00  
agence@eau-rhin-meuse.fr

## Agence de l'eau Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km<sup>2</sup> (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km<sup>2</sup>.

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km<sup>2</sup> (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,4 millions d'habitants, 8 départements et 3 230 communes.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Suivez l'actualité       
de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : [www.eau-rhin-meuse.fr](http://www.eau-rhin-meuse.fr)

**1964**

Première loi sur l'eau

**1 MISSION COMMUNE**

pour l'eau, la biodiversité et le littoral

**4 GRANDES PRIORITÉS**

Partager la ressource  
Restaurer les cours d'eau  
Agir pour les eaux littorales  
Garantir le bon état des eaux

**1 600 AGENTS ENGAGÉS**

pour une expertise au service de l'eau, sur le territoire métropolitain

**2024**

L'eau, une priorité pour tous !

2024 marque pour les 6 agences de l'eau 60 années d'engagement pour l'eau.



Rendez-vous du 19 au 21 novembre au Salon des maires et des collectivités locales.   